



RAPPORT 2022 – ARTICLE 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

HUGAU GESTION

Table des matières

Préambule	3
1- Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG	3
a) Présentation de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG	3
b) Communication aux investisseurs	5
c) Adhésion de l'entité ou de certains produits à une charte, un code, une initiative ou d'un label ESG	
2- Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	6
a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG	6
b) Renforcement des capacités interne de la société	6
3- Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	7
a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	7
b) Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération de la société	7
c) Intégration de critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration et de surveillance	8
4- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	8
5- Taxonomie européenne et combustibles fossiles	10
6- Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	11
7- Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	12
a) Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	14
b) Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	17

Préambule

Créée en 2006 et détenue par des entrepreneurs, Hugau Gestion est une société de gestion à l'esprit et au capital indépendant. Sa stratégie de gestion lui est à ce titre spécifique et particulière tout en s'inscrivant dans le cadre réglementaire qui régit aujourd'hui l'activité de gestion en France.

Hugau Gestion gère 7 OPC classés article 8 du règlement européen SFDR (UE) 2019/2088, dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ». Ils prennent tous en compte les critères ESG dans leur politique de gestion et leur décision d'investissement.

Conformément à l'article 29 de La loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement, et de son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021, Hugau Gestion (dénommée « entité » ou « société ») établit le présent rapport concernant sa stratégie en matière d'investissement responsable qui porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Dans ce cadre, Hugau Gestion se conforme aux dispositions prévues à l'article D.533-1-1 du code monétaire et financier, pour les organismes ayant plus de 500 millions d'euros de bilan ou d'encours, non assujettis aux obligations de publication de l'article 4 du règlement UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.

1- Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

a) Présentation de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

La société entretient une relation de proximité avec ses clients pour valoriser au mieux leur performance de gestion. L'objectif est de créer une relation de confiance mutuelle qui dans la durée profite aux deux parties. Elle accorde depuis toujours une importance fondamentale à la gouvernance, et investit principalement dans des titres de dette ou de capital de grands groupes européens cotés qui ont signé une charte de bonne gouvernance. Le processus d'analyse des sociétés intègre donc des critères extra-financiers qui visent à sélectionner des entreprises dont les critères dits « ESG » : « E » : comme Environnement, « S » comme Social et « G » comme Gouvernance traduisent la recherche d'un objectif de croissance durable offrant une garantie supplémentaire de performance ainsi qu'une contribution visant à favoriser une meilleure transition écologique.

Après analyse crédit des titres, (étude purement financière réalisée par les analystes de la société), des critères extra-financiers vont être ensuite intégrés de manière systématique au

processus d'analyse fondamentale et de sélection de valeurs pour examiner le comportement des entreprises comme suit :

- Les critères environnementaux :

Conscient que les critères environnementaux impactent directement ou indirectement les profils de risque des entreprises, leur représentation et leur performance financière, Hugau Gestion attache une importance particulière, au respect de ces objectifs, dans la sélection des entreprises. Ils s'apprécient en tenant compte du type d'activité. Elle s'assure par ailleurs que les dispositifs du contrôle des risques environnementaux et des capacités de réparation en cas de besoin soient effectifs. (Charte sécurité environnement, protocole de reporting environnemental, etc...).

- Les critères sociétaux :

Ils permettent d'appréhender la politique de l'entreprise en se référant à l'impact direct ou indirect de son activité vis-à-vis de certaines valeurs considérées comme devant être universelles: droits humains, normes internationales du travail etc...

- Les critères de gouvernance :

Ces derniers constituent la base du processus d'investissement durable et portent sur la structure et la gestion de l'entreprise (rôle des actionnaires, équité hommes /femmes, rémunération des dirigeants, corruption...). Une bonne gouvernance garantit la pérennité de l'entreprise.

Ce processus d'analyse ESG est appliqué à toutes les classes d'actifs gérés ainsi qu'aux sociétés détenues en portefeuille par Hugau Gestion. Cela permet d'identifier les opportunités d'investissements mais aussi les risques potentiels.

Pour atteindre la neutralité carbone et se conformer aux objectifs de développement durable, une prise en compte des critères extra-financiers mesurés et suivis est nécessaire. Le rôle de notre comité ESG trimestriel dans la supervision de la performance extra-financière est dans ce cas indispensable. Il permet de s'assurer que la politique ESG de la société est bien respectée.

Hugau Gestion a créé son équipe ESG en 2019 composée de 3 membres permanents associant l'ensemble des équipes de gestion et la Direction. (cf. point n°2). Elle a pour mission de définir la politique ESG, accompagner la réflexion de l'équipe de gestion, faire un suivi des portefeuilles et formuler des recommandations en se basant sur les différentes approches utilisées afin d'anticiper les risques et opportunités.

Méthodologie et intégration des critères ESG:

Dans le cadre de la gestion de nos OPC, les émetteurs en portefeuille sont sélectionnés en réalisant en premier lieu une analyse crédit de l'émetteur d'un point de vue purement financier et réglementaire afin que le titre sélectionné respecte bien les contraintes d'investissements du fonds.

L'équipe de gestion réalise ensuite une analyse ESG de l'émetteur à partir des éléments contenus dans la base de données extra-financière ou d'éléments externes disponibles publiquement sur la société comme son rapport annuel qui comprend une partie extra-financière.

Cette analyse vise à identifier les moyens mis en œuvre par l'entreprise et leurs évolutions sur les axes environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, y compris la politique développée en matière de transition énergétique et environnementale. A l'issue de cette analyse extra-financière de l'émetteur, une note ESG lui est attribuée en se basant sur notre base de données externe. La sélection de titres et d'émetteurs repose sur une méthode d'évaluation globale dite « Best in Universe » sans contraintes de secteurs mais qui visent à sélectionner les entreprises les plus vertueuses dans leur domaine d'activité. **L'objectif de ces OPC est de conserver à minima une note ESG de 50/100 selon l'analyse trimestrielle faite à l'occasion des Comités ESG grâce à notre base de données externe Moody's ESG Solutions.**

b) Communication aux investisseurs

Afin de répondre aux exigences minimales environnementales de nos produits financiers et de transparence réglementaire, la méthodologie de sélection des titres et l'intégration des critères ESG est communiquée dans tous nos documents précontractuels qui sont disponibles sur notre site internet (Annexes 2 SFDR).

Notre démarche de communication est essentielle dans la relation de confiance instaurée avec nos clients, les résultats et scores de nos fonds sont disponibles dans les reporting ESG Climat, présentations commerciales ou encore la stratégie d'investissement que nous publions régulièrement. Pour une meilleure transparence envers nos investisseurs, notre politique ESG est également disponible en ligne. Nous suivons l'évolution des critères ESG et climat pour chaque valeur en portefeuille de manière permanente en nous assurant que les notations globales soient en amélioration continue. Un bilan Empreinte Carbone et Transition Energétique est réalisé mensuellement. Notre démarche de communication est essentielle dans la relation de confiance instaurée avec nos clients, les résultats et scores de nos fonds sont disponibles dans les reporting ESG Climat, présentations commerciales ou encore la stratégie d'investissement que nous publions régulièrement.

c) Adhésion de l'entité ou de certains produits à une charte, un code, une initiative ou d'un label ESG

Signataire des PRI depuis le 15 juin 2018, elle s'engage à respecter les 6 principes pour l'investissement responsable des Nations Unis et les appliquer dans la gestion de ses portefeuilles. En 2022, Hugau Gestion affiche les notes de 71/100 en « Investment & Stewardship Policy », 79/100 en « Listed Equity – Active fundamental – Incorporation », 82/100 en « Listed Equity – Active Fundamental – voting » et 67/100 sur fixed Income – Corporate » au « 2021 PRI Assessment ». La session des reportings PRI portant sur l'année 2022 débutent en juin 2023.

Hugau Gestion est également signataire du groupe de travail TCFD (Task Force on Climate-related Financial disclosures).

Elle est en outre membre de l'AFG (Association Française de la gestion financière).

Hugau Gestion entend développer en 2023 certains services d'investissements (mandat de gestion) basés sur approche de sélection de valeurs capables de s'acquitter de leur facture carbone. Ces produits valorisent les entreprises qui font le plus d'effort pour améliorer leur score carbone (scope 1, 2 et 3). Ils sont développés et adaptés aux besoins de nos clients pour favoriser une méthodologie robuste d'investissement responsable qui rejoint le cadre SFDR.

2- Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

A ce jour, les personnes impliquées dans l'analyse des critères extra-financiers sont :

- L'ensemble de l'équipe de gestion obligations et actions qui comprend 2 analystes et 3 gérants ;
- L'ensemble de l'équipe ESG composée d'une chargée d'études ESG, un responsable de la conformité (DGD/RCCI) et un directeur des risques ;
- L'équipe de recherche est composée elle, de 2 économistes.

L'ensemble de ces personnes participent au comité ESG trimestriel, sous le contrôle de la Direction de la société, qui a été mis en place pour s'assurer de la bonne prise en compte des objectifs en matière d'investissement responsable dans la gestion des portefeuilles. Par extension, il permet à l'équipe de gestion d'adapter les décisions en fonction des résultats obtenus. Ce comité est tenu chaque trimestre. Hugau Gestion évalue ainsi l'exposition des entreprises aux risques et opportunités dans chacun des domaines et objectifs définis dans la procédure. Un comité ESG annuel en sus a été mis en place en 2021 afin d'avoir une cartographie globale de l'impact des engagements responsables et d'évaluer l'évolution de la tendance générale des fonds sur une année calendaire.

b) Renforcement des capacités interne de la société

Ces moyens humains renforcés par l'utilisation d'un prestataire externe d'analyse extra-financière Moody's ESG Solutions (anciennement Vigéo Eiris) et de la base de données Bloomberg, permettent à Hugau Gestion d'appréhender tout le spectre ESG lors du processus d'investissement en pre-trade comme en post-trade et de réaliser les reportings ESG et Climat.

Hugau Gestion a mis également en place des actions en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entreprise, notamment à travers des formations dispensées par l'AFG relatives à la finance durable, ou encore des conférences organisées par les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) afin de rendre compte des dernières actualités concernant l'intégration des axes ESG et de la durabilité.

3- Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

La mise en œuvre de l'investissement responsable chez Hugau Gestion est pilotée par le comité ESG. Il est constitué d'un responsable de conformité, des membres de la direction générale, une personne chargée des affaires ESG, le pôle recherche et des membres de la gestion financière et la gestion des risques. Ce comité est tenu trimestriellement afin d'évaluer l'exposition des entreprises aux risques et opportunités dans les domaines et objectifs définis dans la politique ESG.

La politique ESG est revue une fois par an minimum et est placée sous le contrôle de la direction de la société.

b) Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération de la société

La politique de rémunération d'Hugau Gestion est adaptée à la taille de la société, à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités et de son dispositif de gestion des risques et de sa politique de prévention des conflits d'intérêts.

Dans le prolongement des engagements et initiatives d'Hugau Gestion en matière d'investissement responsable, et conformément à la réglementation SFDR en vigueur, sont incluses dans la politique de rémunération des informations sur la manière dont cette politique est compatible avec l'intégration des « risques en matière de durabilité ». Par conséquent, la Direction Générale et le Comité de rémunération de la société prennent en considération le respect des risques en matière de durabilité qui sont intégrés dans les processus d'investissement pour la détermination de l'enveloppe et des attributions des rémunérations variables allouées à tout le personnel en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

Ces rémunérations variables sont fondées sur les résultats d'une évaluation individuelle et annuelle qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs au regard de plusieurs caractères notamment les critères ESG.

c) Intégration de critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration et de surveillance.

Hugau Gestion a signé une charte de bonne gouvernance et défini sa raison d'être qui ont été validés par le conseil d'orientation et de surveillance.

4- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

4.1 Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

En accord avec sa démarche d'investissement responsable, Hugau Gestion attache une importance particulière à informer et sensibiliser les parties prenantes impliquées dans la gestion pour faire évoluer leurs pratiques. Les engagements et les moyens mis en œuvre avec les parties prenantes reposent sur 2 axes :

1. Etablir un dialogue constructif avec les émetteurs afin de les orienter sur les meilleures pratiques en termes de responsabilité environnementale et sociale, par le biais de mails ou courriers adressés aux dirigeants des entreprises dans lesquelles Hugau Gestion est investie. Cette démarche vise à présenter notre politique ESG et à dresser un questionnaire avec les thématiques de cette dernière dans le but de leur permettre de mesurer l'impact de la mise en œuvre de cette politique sur les résultats.
2. La communication des intentions de votes aux assemblées générales visant à favoriser un comportement responsable au regard des objectifs ESG des entreprises détenues. Hugau Gestion vote à toutes les assemblées générales des sociétés françaises détenues en portefeuilles à l'aide de votes par correspondance. Par ailleurs, Hugau Gestion tient à disposition de tout porteur de parts d'OPC qui en fait la demande l'information relative à l'exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur. Cette information publiée dans la politique de vote en 2022 est par ailleurs communiquée aux administrateurs de la SICAV Hugau Patrimoine ainsi qu'aux administrateurs de la société de gestion.

4.2 Présentation de la politique de vote

L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des actionnaires représente un acte essentiel de la gestion d'un investissement en actions, tant sur le plan financier qu'extra financier. Le droit de vote concerne les titres actions détenus dans les OPCVM et FIA gérés par Hugau Gestion à savoir le FCP Hugau Rendement Responsable, la SICAV Hugau Patrimoine et le FCP Hugau Actions Monde.

De plus chez Hugau Gestion, chaque analyse réalisée par société intègre depuis 2019 le score ESG (gouvernance, social, environnement) de l'entreprise sélectionnée. Ce score calculé par la société Moody's ESG Solutions est accompagné d'un commentaire qualitatif réalisé par Hugau Gestion sur le secteur et l'émetteur.

Par conséquent, ces principes s'inscrivent dans une démarche responsable intégrant les enjeux financiers et extra-financiers des sociétés investies et visent également à faire participer nos clients à l'amélioration de la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons ainsi qu'à la qualité et à la transparence de l'information financière diffusée. Hugau Gestion entend exercer ses droits de vote en se référant à une politique promouvant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux notamment. Les résolutions constituent un levier important permettant d'accéder aux données et objectifs liés au climat et la biodiversité des entreprises et à la volonté de ces dernières à faire évoluer leurs pratiques sur ces questions.

4.3 Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment, inclure la part des entreprises avant laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques ou suivi de stratégie

Par ailleurs, Hugau Gestion utilise la plateforme collaborative des UNPRI (United Nations Principle for Responsible Investment) pour engager un dialogue avec l'ensemble des parties signataires des PRI qui peut prendre la forme d'une consultation ou d'un commentaire. Cette plateforme permet de suivre les évolutions des points ESG abordés par différentes parties signataires y compris les sociétés.

4.4 Bilan de la politique de vote relatif aux votes en AG de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

En 2022, la transition énergétique devient réalité. Les éléments extra-financiers ESG et climat sont fournis par les grandes sociétés de droit français dans le Document annuel d'Enregistrement universel déposé à l'AMF. Cet engagement extra-financier a donné lieu à une évolution des structures internes des entreprises et une adaptation des stratégies vers une transition carbone importante. Sur la période, le nombre d'assemblées générales entrant dans le périmètre couvert par la politique de vote est de 20 contre 25 en 2021 pour un volume d'actions cotées en portefeuille au 31 décembre 2022 de 7 millions € (17 millions d'euros en 2021) dont 4 millions d'actions d'entreprises françaises. Hugau Gestion a ainsi voté pour 100% des sociétés dans lesquelles elle dispose matériellement d'un droit de vote exerçable, c'est-à-dire les sociétés françaises. Parmi les résolutions liées aux critères ESG pour lesquelles Hugau Gestion a voté en leurs faveur, on retrouve la création d'un comité RSE et une adhésion aux principes TCFD chez Michelin, ou encore la création d'un poste doté d'une équipe zéro carbone chez Dassault.

4.5 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

Hugau Gestion adopte des approches différentes et rigoureuses qui favorisent les meilleures pratiques ESG et les entreprises les mieux notées, telles que :

- Une approche normative pour tous les fonds au regard des exigences minimales définies par les normes internationales comme par exemple l'exclusion des secteurs relatifs aux armes

controversées en référence aux traités des Nations-Unies et aux principes directeurs de l'OCDE en premier lieu;

- Une approche d'exclusion traduite par une politique sectorielle du charbon qui tend à exclure tous les émetteurs produisant du charbon, en accord avec les objectifs du développement durable, ainsi qu'une exclusion de certains secteurs controversés comme celui du tabac et de l'alcool ;
- Une approche de screening négatif en excluant le dernier quintile des entreprises les moins bien notées de l'univers d'investissement, ou plus communément appelée, Best-In-Universe.

Toutefois, en complément des différentes méthodes citées ci-dessus, Hugau Gestion applique une stratégie de Positive Screening qui consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité.

En pratique, l'allocation des actifs est adaptée en fonction des résultats obtenus suite à l'analyse extra-financière du portefeuille et nous permet de sélectionner les entreprises les mieux notées selon les critères extra-financiers, indépendamment de leur secteur d'activité dans le but de :

- avoir une allocation de portefeuille durable et conforme aux exigences ESG ;
- nous positionner sur le marché avec un meilleur score que celui de l'univers ;
- réduire le risque par rapport aux secteurs d'activité les plus polluants et ne garder que les plus vertueux tout en attachant une importance à la diversification de ces derniers.

Notre entreprise s'articule autour des axes d'engagements suivants :



5- Taxonomie européenne et combustibles fossiles

a) Taxonomie européenne

Faute de disponibilité de données extra-financières sur l'année 2022 après vérification des documents d'enregistrement universel 2022 d'au moins 20 sociétés du CAC 40, Hugau Gestion n'est pas encore en mesure de calculer le taux d'alignement des actifs sur les critères environnementaux selon la taxonomie européenne.

b) Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Nous nous sommes appuyés sur la base de données GOGEL (Global Oil Gas Exit List), une vaste base de données publiques qui fournit des informations sur les entreprises opérant dans l'industrie du pétrole, du gaz et du charbon. Les entreprises répertoriées représentent plus de 90% de la production annuelle mondiale de ces secteurs d'activités.

En 2022, la part des encours exposée au pétrole et au gaz est de 27 millions à travers 4 entreprises. Ce chiffre représente l'exposition totale de l'actif qui n'est pas pondéré par la part du chiffre d'affaires. En d'autres termes, elle représente 3,84% du total des AUM.

A la même période, 3 entreprises sont actives souvent indirectement via des filiales dans le secteur du charbon et représentent 1,06% du total des encours, soit 7,49 millions.

6- Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

A ce jour, Hugau Gestion n'est pas en mesure de fournir un objectif quantitatif sur l'alignement vers la neutralité carbone. Cependant, il met tout en œuvre afin de privilégier les investissements dans les sociétés favorables à la transition bas carbone via une réduction substantielle du recours aux énergies fossiles, ou mettant en place des politiques de transition énergétique susceptibles de réduire de façon conséquente les émissions GES en synergie avec les objectifs du développement durable.

Néanmoins, Hugau Gestion intègre ces caractéristiques dans le cadre de sa gestion. Les fonds classés Article 8 suivant la réglementation SFDR représentant la quasi-totalité des encours de la société de gestion cherchent à promouvoir les caractéristiques ESG dans leur gestion financière.

En outre, Hugau Gestion a mis en œuvre une politique sectorielle spécifique au charbon stipulant une réduction de 15% sur le moyen terme et une sortie totale en 2030. Cet engagement se base sur les objectifs de développement durable des Nations Unies et de l'Accord de Paris de 2015. Cette politique est étendue aux fonds actions qui sont dépourvus de charbon en excluant les émetteurs qui en produisent.

En 2022, les FCP Hugau Rendement Responsable et Hugau Actions Monde ne sont pas exposés aux secteurs polluants comme celui du charbon ou encore la production du tabac. Hugau Gestion décide de ne plus retenir les titres concernés par une implication directe au charbon en cas d'alerte.

Dans le même cadre et afin de réduire l'empreinte carbone de ses investissements, Hugau Gestion a défini un objectif de réduction de ses émissions carbone. Elle a maintenu une empreinte carbone inférieure à 500milliersTco2 pour ses fonds actions. Pour sa gestion monétaire et obligataire, un seuil de 10000 milliers Tco2 a été fixé à court terme et 6500 milliers Tco2 à horizon moyen terme (2025- 2030).

Les émissions de GES sont mesurées selon 3 niveaux :

Scope 1, relatif aux émissions directes générées par l'entreprise et aux matières premières utilisées (gaz, pétrole, charbon...)

Scope2, correspondant aux émissions indirectes liée à la consommation d'énergie de l'entreprise nécessaire à la fabrication de ses produits.

Scope 3, c'est l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval en dehors de la fabrication.

Bien que les chiffres du scope 3 soient disponibles pour la plupart des entreprises, nous nous appuyons sur les données de Moody's ESG Solutions qui se base sur les 2 premiers scopes dans son calcul afin de fournir une donnée fiable.

En 2022, la moyenne pondérée des émissions carbone est de 4,79 millions de TCO₂ contre 12,5 millions en 2021 pour une couverture moyenne de 86,3% (82,2% en 2021) des portefeuilles.

7- Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Dans son rapport de 2019, l'Ipbes (Fondation pour la recherche sur la biodiversité) décrivait déjà les facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité. Au nombre de 5, les contributeurs sont : la destruction et la perturbation des habitats, le changement climatique, la surexploitation des ressources, les pollutions et la prolifération des espèces invasives.

Si on regarde de plus près les résultats de ces études, on remarque que la situation de la biodiversité mondiale est bien plus détériorée que celle du climat en raison de la vigilance internationale plus récente sur ce sujet.

On peut apprécier la gravité de la détérioration par rapport à des enjeux environnementaux et climatiques notamment à travers les indicateurs des PAI (principaux impacts négatifs) par exemple. Ces indicateurs sont un ensemble de mesures dont les acteurs des marchés financiers rendent compte dans certaines conditions.

Il existe 14 facteurs de durabilité au total (obligatoires applicables aux acteurs du marché financier) qui sont axés sur le climat et plus largement sur les questions environnementales (indicateurs 1-9) ou encore sociales et de qualité de gouvernance (indicateurs 10-14) comme le montre le tableau ci-dessous.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Emissions de GES 2. Empreinte carbone 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique
Eau	8. Consommation d'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Questions sociales et relatives aux employés	<ol style="list-style-type: none"> 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des multinationales 11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales 12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes 13. Mixité au sein du conseil d'administration 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Bien qu'Hugau Gestion ne prenne pas en compte officiellement les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement sur l'année 2022, il a une approche à la fois quantitative et qualitative dans la limite des données disponibles indirectement à travers l'intégration des critères ESG.

La biodiversité fait donc partie des notations ESG, transition énergétique et empreinte carbone des émetteurs en portefeuille. L'évaluation de ces émetteurs porte notamment sur les scope 1 et 2, l'empreinte carbone, la gestion responsable de l'eau, la gestion des déchets et du risque de pollution, l'élimination de produits nocifs, la prévention des impacts négatifs de l'énergie et des émissions atmosphériques, et les politiques écoresponsables mises en place pour préserver la biodiversité.

Ces données sont fournies par un fournisseur externe d'analyse extra-financière, Moody's ESG Solutions. Hugau Gestion recourt entre autres à la méthodologie des controverses utilisée par le même fournisseur.

Cette méthodologie se fonde sur des analyses quantitatives basées sur la collecte des données et agrégées des différents organismes (Vigéo Eiris et Four Twenty Seven) spécialistes dans l'environnement et le climat, qui ont pour but de renforcer la capacité de Moody's à quantifier le risque climatique.

Vigéo Eiris, filiale de Moody's, est un fournisseur mondial de solutions environnementales, sociales et de gouvernance au service des communautés d'investisseurs et d'émetteurs. Il a pour objectif de doter les acteurs du marché des informations ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dont ils ont besoin pour gérer les risques et mieux gérer leur impact social et environnemental.

Four Twenty Seven, filiale de Moody's également est spécialiste du risque climatique. Il étudie l'impact potentiel des catastrophes telles que les fortes pluies, les ouragans, les fortes chaleurs et la montée des eaux sur plus de 2.000 sociétés et 196 pays différents. Aux Etats-Unis, le cabinet d'analyse récolte ainsi des données sur plus de 760 villes et plus de 3.000 départements.

L'évaluation des risques de controverses examine un univers de plus de 4800 entreprises pour leur implication dans les questions environnementales, sociales et les controverses sur la gouvernance (ESG). Toutes les controverses sont systématiquement évaluées en fonction de leur :

- **Gravité** : sur une échelle en quatre points allant de « mineure », « significative », « élevée », « critique ».
- **Fréquence** : sur une échelle en quatre points allant de « isolé », « occasionnel », « fréquent », « persistant ».
- Par ailleurs, la **réactivité** d'une entreprise est évaluée sur une échelle à quatre niveaux : « non communicant », « réactif », « correctif », « proactif ».

Les controverses sont classées dans une taxonomie ESG contenant 38 thèmes individuels. Outre les thèmes sociaux et de gouvernance, les thèmes environnementaux comprennent : biodiversité, émissions atmosphériques, déchets et pollution locale.

Les évaluations des entreprises sont mises à jour à travers les registres de ces dernières, les rapports individuels et les actualités sont utilisées pour la gestion des risques du portefeuille.

Les bilans annuels ou documents d'enregistrement universels des entreprises constituent également des bases de données chiffrées et accessibles permettant de suivre les évolutions des différents points ESG abordés par la société ainsi que leurs objectifs à moyen long terme. Grâce à ces données, nous sommes en mesure d'évaluer l'exposition de nos portefeuilles aux différents risques potentiels impactant nos investissements, ou dans un scénario plus optimiste, étudier d'éventuelles performances futures issues des stratégies ambitieuses en faveur de l'environnement.

L'enjeu pour les années à venir est de collecter les données pertinentes puis de les exploiter au mieux pour une meilleure stratégie en matière de données ESG et plus particulièrement en biodiversité.

En ce sens, Hugau Gestion met tout en œuvre afin de créer une green-box permettant de traiter les données collectées en interne en utilisant des leviers offerts par les nouvelles technologies et en adoptant une approche plus quantitative afin de pallier les déficits en terme de données fournies par les providers limités eux-mêmes par l'insuffisance des données entreprises, de réduire la dépendance vis-à-vis de ceux-ci et surtout de mieux garantir la transparence et la sincérité des informations communiquées.

a) Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

La mesure des risques d'investissement vient en complément des moyens ESG et approches mises en place pour enrichir la vision traditionnelle de l'investissement responsable et de l'analyse extra-financière telle que nous l'avons connue il y a quelques années.

Hugau Gestion a fait évoluer son processus d'analyse des émetteurs afin de mieux appréhender les risques à long terme susceptibles d'affecter la performance des portefeuilles.

En 2020, Hugau Gestion a décidé de renforcer sa stratégie d'investissement et d'élargir son spectre d'intégration ESG afin de mieux identifier les risques et opportunités. L'intégration des facteurs de risque ESG constitue donc une étape fondamentale. De ce fait, 100% de ses fonds intègrent les critères ESG. Les notations de ces fonds surperforment largement leur univers de référence.

En 2021, le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Tous les OPC d'Hugau Gestion relèvent désormais de l'article 8 SFDR.

En 2022, un nombre de réglementations a vu le jour notamment la version RTS du règlement SFDR validée par la commission européenne. Appliquée depuis janvier 2023, Hugau Gestion a émis les rapports périodiques relatifs à l'année 2022 notamment l'annexe II au DIC PRIIPS et l'annexe IV au bilan annuel afin de rendre compte de son activité extra-financière.

a) Processus d'identification, d'évaluation et priorisation des risques :

Le processus d'identification et d'évaluation s'appuie notamment sur : une analyse extra-financière, une méthodologie de notation ESG, une politique d'exclusion et des contrôles ESG mis en place à travers un suivi de portefeuilles mensuel et un comité ESG trimestriel. Les équipes de gestion et d'analyse financière ainsi que la Direction Générale s'investissent dans la compréhension, l'analyse et l'appréciation des opportunités et Risques en matière de Durabilité spécifiques à des secteurs d'activité et des valeurs. Les décisions d'investissement et le pilotage des portefeuilles s'appuient sur les propres travaux d'analyse financière de la société de gestion mais également sur la recherche et l'analyse extra-financière du prestataire de données Moody's ESG Solutions. En mettant en œuvre des politiques d'exclusion vis-à-vis des émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées sur certaines stratégies, la société de gestion vise à atténuer les risques.

b) Description des principaux risques

Les principaux risques liés au climat sont les risques physiques, les risques de transition et les risques de controverses dont notamment les risques liés au changement climatique et à la

biodiversité. Ces risques sont plus communément appelés risques négatifs en matière de durabilité. Ils sont liés entre autres :

- Aux événements résultant du changement climatique (risques physiques) ou à la réaction de la société au changement climatique (risques de transition) ou aux risques juridiques et de réputation qui pourraient entraîner des pertes imprévues et affecter les investissements et la situation financière du fonds ;
- Aux événements sociaux (droits de l'homme, cohésion sociale, capital humain, droits civils);
- Aux événements provoquant des lacunes dans la gouvernance.

c) La fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

L'intégration des critères ESG se fait de manière systématique à l'occasion de la sélection des titres à travers une analyse crédit dans un premier temps, et à une analyse extra-financière par la suite. Toutes ces phases d'évaluation des valeurs sélectionnées sont soumises à notre politique interne et conformes aux standards prédéfinis par notre entreprise.

Le suivi des portefeuilles se fait, lui, sur une base mensuelle suivie par un comité ESG trimestriel où tout l'ensemble des équipes dédiées à l'ESG est réuni pour s'assurer de la bonne prise en compte des pratiques et de respecter les objectifs de notre engagement responsable.

L'identification des risques fait partie du processus d'évaluation des portefeuilles à l'issue des analyses des titres.

d) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques

En accord avec sa politique ESG, Hugau Gestion retient comme indicateurs l'intensité carbone, exprimée en tonnes de CO₂ émises par millions de chiffre d'affaires investis, et le score de la transition énergétique. Ce dernier est représentatif des efforts réalisés par l'entreprise vers une transition bas carbone. Les différents indicateurs cités rendent compte de l'impact direct de la valeur sur l'environnement et le climat.

Hugau Gestion recourt également à l'exclusion de certaines valeurs (en dépit des approches d'exclusion évoquées page 10) qui ne correspondent pas à ses exigences et à ses convictions en matière d'investissement responsable (notamment les secteurs de l'alcool et du tabac).

e) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques

L'impact des risques financiers tend à être considérablement réduit ou atténué à la suite d'une analyse extra-financière. L'évaluation des risques est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, dépassées ou parfois même inexactes.

Même lorsqu'elles sont identifiées, aucune assurance ne peut être donnée que les risques financiers seront totalement supprimés.

A ce jour, Hugau Gestion se fonde sur les données extra-financières fournies par les providers ou les sociétés émettrices. Les données ne sont malheureusement pas suffisantes pour fournir des metrics et en évaluer l'impact financier sur les valorisations des portefeuilles, ceci supposerait des modèles sophistiqués de calculs.

f) Indication de l'évolution des choix méthodologiques

L'équipe dédiée à la gestion des risques est en passe de développer un modèle quantitatif capable d'estimer les impacts et risques de durabilité concernant certains émetteurs ou plusieurs d'entre eux.

En 2023, Hugau Gestion a pris la décision d'avoir recours à une nouvelle plateforme d'analyse extra-financière qui permet d'avoir accès aux données quantitatives nécessaires en réponse aux nouvelles exigences réglementaires et aux différents besoins en terme de durabilité (signature du contrat juillet 2023).

b) Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Le règlement européen SFDR (UE) 2019/2088, dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, impose aux acteurs des marchés financiers et sociétés de gestion des règles en matière de transparence sur l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des impacts négatifs dans leurs processus d'investissement, et de classer leurs fonds de classer leurs fonds en trois catégories : " Article 8 " : fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, " Article 9 " qui poursuivent des investissements durables avec des objectifs mesurables ou " Article 6 " qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité.

Au 31/12/2022, la part globale des fonds classés article 8 selon la réglementation SFDR qui prend en compte les critères ESG est de 100%.

Liste des fonds :

NOM DU FONDS	CLASSIFICATION	Classification SFDR	% AUM
Hugau Moneterme	Monétaire	Article 8	62,61
Hugau Obli 1-3	Obligataire court terme	Article 8	19,97
Hugau Obli 3-5	Obligataire moyen terme	Article 8	5,72
Hugau Rendement Responsable	Actions zone Euro	Article 8	0,47

Hugau Actions Monde	Actions internationales	Article 8	0,43
Hugau Patrimoine	Diversifié	Article 8	0,75

Hugau Gestion a développé en outre une expertise particulière dans la gestion d'un fonds dédié Hugau 12 Mois (10,04% du total des encours sous gestion). Sa nature juridique ne permet pas de diffusion d'informations à l'exception de ses porteurs de parts.

Depuis le lancement du fonds club Hugau Rendement Responsable en 2006, Hugau Gestion a toujours reconnu l'importance d'une approche responsable et a donc choisi de soutenir plus activement la transition vers une économie durable en classant la totalité de ses fonds en article 8 du règlement SFDR.

Le fonds Hugau Rendement Responsable est considéré comme faisant la promotion des critères ESG au sens de la position recommandation AMF 2020/v3 et précise des métriques dans son prospectus.